

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2024 - 17816 - 2013 B 01918 - 793 906 728 - Maisons du Monde

## 6.3 Comptes sociaux

(Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023)

### 6.3.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Chiffre d'affaires	14	3 749	3 923
Reprises sur dépréciations, amortissements et provisions, transferts de charges		1 948	459
Autres produits		22	1
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>5 718</b>	<b>4 383</b>
Achats de marchandises et variations de stocks			
Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks			
Autres achats et charges externes	16	(1 877)	(3 915)
Impôts, taxes et versements assimilés		(118)	(239)
Charges de personnel	15	(4 501)	(4 685)
Dotations aux amortissements et provisions		(413)	(2 194)
Autres charges		(748)	(500)
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(7 657)</b>	<b>(11 533)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 939)</b>	<b>(7 150)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	17	<b>108 647</b>	<b>20 126</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	18	<b>(2 196)</b>	<b>(26)</b>
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>		<b>104 511</b>	<b>12 950</b>
Impôt sur le résultat	19	1 726	2 206
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>106 237</b>	<b>15 156</b>

## 6.3.2 BILAN

Actif (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023			31 décembre 2022
		Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Immobilisations incorporelles</b>					-
<b>Immobilisations corporelles</b>					-
Titres de participation	3	644 739	(1 936)	642 803	644 738
Créances rattachées à des participations	3	0	-	0	3
Autres titres immobilisés	3	0	-	0	0
Autres immobilisations financières	3-9	1 429	(44)	1 385	20 807
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3</b>	<b>646 169</b>	<b>(1 980)</b>	<b>644 189</b>	<b>665 547</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>646 169</b>	<b>(1 980)</b>	<b>644 189</b>	<b>665 547</b>
Clients et comptes rattachés	4	4 628	-	4 628	970
Autres créances	4	22 453	-	22 453	35 817
Valeurs mobilières de placement	5	9 406	(3 563)	5 843	11 024
Disponibilités		37	-	37	356
Charges constatées d'avance		115	-	115	100
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>36 639</b>	<b>(3 563)</b>	<b>33 076</b>	<b>48 267</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler	6	1 541		1 541	1 705
Écarts de conversion actif		0		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>684 348</b>	<b>(5 543)</b>	<b>678 805</b>	<b>715 519</b>

  

Passif (en milliers d'euros)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Capital social	7-8	126 973	140 253
Primes d'émission, fusion, apport	8	241 500	270 435
Réserve légale	8	9 282	8 525
Autres réserves	8	0	0
Report à nouveau	8	47 560	44 757
Résultat de l'exercice	8	106 237	15 156
Provisions réglementées	8-9	3 383	3 254
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>8</b>	<b>534 936</b>	<b>482 380</b>
Provisions pour risques et charges	9	4 674	9 176
<b>PROVISIONS</b>	<b>9</b>	<b>4 674</b>	<b>9 176</b>
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	10	0	200 021
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	10	100 507	131
<b>Dettes financières</b>	<b>10</b>	<b>100 507</b>	<b>200 152</b>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11	593	2 006
Dettes fiscales et sociales	11	1 427	2 189
Autres dettes	11	36 667	19 616
<b>Dettes d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>36 688</b>	<b>23 810</b>
<b>DETTES</b>		<b>139 195</b>	<b>223 963</b>
Écarts de conversion passif			
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>678 805</b>	<b>715 519</b>

### 6.3.3 ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

#### Sommaire

<b>Note 1</b>	Événements significatifs	279	<b>Note 13</b>	Charges à payer et produits à recevoir – Régularisations	288
<b>Note 2</b>	Principes, règles et méthodes comptables	280	<b>Note 14</b>	Chiffre d'affaires	289
<b>NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>			<b>Note 15</b>	Rémunération des organes de direction	289
<b>Note 3</b>	État des immobilisations financières	282	<b>Note 16</b>	Autres achats et charges externes	289
<b>Note 4</b>	Échéance des créances	283	<b>Note 17</b>	Résultat financier	290
<b>Note 5</b>	Valeurs mobilières de placement	283	<b>Note 18</b>	Résultat exceptionnel	290
<b>Note 6</b>	Charges réparties sur plusieurs exercices	283	<b>Note 19</b>	Impôt sur le résultat	290
<b>Note 7</b>	Capital social	284	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		<b>291</b>
<b>Note 8</b>	Information sur la variation des capitaux propres	284	<b>Note 20</b>	Engagements financiers de retraites	291
<b>Note 9</b>	État des provisions	285	<b>Note 21</b>	Cours de Bourse	291
<b>Note 10</b>	Dettes financières	286	<b>Note 22</b>	Transactions avec les parties liées	291
<b>Note 11</b>	Échéances des dettes	287	<b>Note 23</b>	Plans d'attribution d'actions	292
<b>Note 12</b>	Information sur les entreprises liées	288	<b>Note 24</b>	Liste des filiales et participations	293
			<b>Note 25</b>	Résultats des cinq derniers exercices	294
			<b>Note 26</b>	Événements postérieurs à la clôture	294

Maisons du Monde S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'administration, régie par le droit français. Son siège est situé à Le Portereau – 44120, Vertou.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros et ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 mars 2024.

Les actions Maisons du Monde sont cotées sur Euronext Paris depuis mai 2016.

## Note 1 Événements significatifs

### 1.1 Opération de financement

#### a. Remboursement de l'emprunt obligataire

Maisons du Monde S.A a remboursé le 6 décembre, l'emprunt obligataire « OCEANE » pour 200 millions d'euros. Ce remboursement a été financé par un crédit long terme de 100 millions d'euros, par un emprunt Groupe BPI de 14 millions d'euros et par la trésorerie à hauteur de 86 millions d'euros.

#### b. Facilités de crédit senior (« ligne de crédit à long terme ») et « RCF ») et facilité de crédit renouvelable additionnelle (« RCF additionnel »)

Pour rappel, le Groupe a souscrit en avril 2022 à :

- Une nouvelle ligne de crédit (RCF) de 150 millions d'euros pour cinq ans avec deux options d'extension d'un an (cf. note 10.2)
- Une nouvelle ligne de crédit long terme de 100 millions d'euros remboursable sur cinq ans (cf. note 10.2).

Au cours du 1er semestre 2023, et comme prévu dans le contrat d'origine, le Groupe a étendu la maturité de sa ligne de crédit RCF d'avril 2027 à avril 2028 et a augmenté le montant de 44 millions d'euros, passant de 150 millions d'euros à 194 millions d'euros.

Maisons du Monde a choisi d'introduire une composante ESG dans son financement bancaire, reposant sur trois indicateurs :

- L'Intensité carbone
- La part d'offre responsable
- Le taux de recommandation de MDM en tant qu'employeur.

Des cibles sont définies pour chaque indicateur et pour chaque période. La réalisation ou la non-atteinte de ces cibles influent positivement ou négativement sur la marge des crédits. Le bonus ou malus ainsi généré bénéficie systématiquement à la Fondation Maisons du Monde.

### 1.2 Plan d'actions gratuites

#### a. Second programme de rachat d'action « ESG Impact » et réduction de capital

Au 30 juin 2023, Maison du Monde a achevé son second programme de rachat d'actions lancé le 29 juillet 2022. Le Groupe a ainsi racheté 4 098 809 actions à un prix de marché moyen de 10,17 euros. Ces actions sont destinées à être annulées dans les 24 mois suivant leurs dates d'achat. En 2023, le montant des actions rachetées s'élève à 22,8 millions d'euros.

Au titre de ce programme, Maisons du Monde a procédé à l'annulation :

- d'une première tranche de 2 300 000 actions dont la réduction de capital a été réalisée le 10 mars 2023.
- d'une seconde tranche de 1 798 809 actions dont la réduction de capital a été réalisée le 27 octobre 2023.

Le capital social de Maisons du Monde S.A s'élève désormais à 126 973 293.12 euros divisé en 39 189 288 actions.

#### b. Nouveau Plan d'attribution d'actions de performance

La 29<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée générale tenue le 31 mai 2022 autorise le Conseil d'administration à attribuer des actions gratuites aux salariés du Groupe, dans la limite de 2 % du capital social statutaire constaté au 31 décembre 2021. En vertu de cette autorisation, le Conseil d'administration a adopté le « Plan d'actions gratuites n° 9 » en date du 22 mars 2023, qui prévoit l'attribution de 434 950 actions de performance à 206 salariés en France et à l'étranger.

L'attribution d'actions de performance est soumise aux conditions suivantes :

- Une exigence d'emploi continu au sein du Groupe au cours de la période d'acquisition : les actions attribuées à un bénéficiaire ne seront finalement acquises que si ce dernier a été employé au sein de l'une des sociétés du Groupe pendant la période d'acquisition, calculée à compter de la date d'attribution, fixée à 36 mois, soit le 22 mars 2026.
- En cas de décès, d'invalidité ou de départ à la retraite, le bénéficiaire conserve ses droits, n'étant plus soumis à l'exigence d'emploi continu ;
- Une exigence de performance basée sur l'évolution des ventes et de l'EBIT entre 2022 et 2025 ;
- Une exigence de performance relative à des critères environnemental et social ;
- Une exigence de performance relative au rendement total pour l'actionnaire (TSR ou Total Shareholder Return (TSR) de l'action Maisons du Monde par rapport à un indice spécifique composé à hauteur de 50 % de l'indice CAC Mid 60 GR et à hauteur de 50 % d'un indice composé à parts égales de 6 retailers européens. Toutefois, aucun versement ne sera dû au titre de ce critère de performance si la moyenne des 30 cotations avant la date d'échéance de ce plan n'atteignait pas un cours plancher de 15 euros.

Les actions attribuées peuvent être des actions émises via une augmentation de capital réalisée par la Société au plus tard à la date d'acquisition définitive ou des actions rachetées par la Société sur le marché avant cette date.

### 1.3 Gouvernance

Le Conseil d'administration de Maisons du Monde réuni le 25 janvier 2023 a décidé de nommer François-Melchior de POLIGNAC Directeur général à compter du 15 mars 2023, afin de succéder à Julie WALBAUM dont le mandat de Directrice générale s'est achevé à cette date. François-Melchior a rejoint le 25 janvier 2023 Maisons du Monde en tant que Directeur général délégué afin d'assurer une bonne et efficace transition pendant cette période.

Lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2023, il a été approuvé :

- le renouvellement pour 3 ans des mandats de :
  - Laure HAUSEUX, en qualité d'administratrice indépendante ;
  - Victor HERRERO, en qualité d'administrateur indépendant.
- la nomination de nouveaux administrateurs :
  - M. François-Melchior de POLIGNAC, Directeur général de Maisons du Monde, en qualité d'administrateur ;
  - Mme Françoise GRI, en qualité d'administratrice indépendante en remplacement de Thierry FALQUE-PIERROTIN démissionnaire de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'administration ;

- La société MAJORELLE INVESTMENTS S.A.R.L., en qualité d'administrateur non indépendant dont Mme Anouck DURANTEAU-LOEPER est la représentante permanente ;
- M. Adam EPSTEIN, en qualité d'administrateur non indépendant ;
- Mme Sylvie COLIN désignée par la société TELEIOS CAPITAL PARTNERS comme représentante permanente en remplacement d'Adam EPSTEIN.

### 1.4 Revue opérationnelle 2023

Sur l'année 2023, Maisons du Monde a dû faire face à des tendances macroéconomiques défavorables (incertitudes géopolitiques, inflation sans précédent, baisse de la confiance des consommateurs...) qui ont eu des répercussions négatives pour le secteur Maisons et Décoration.

Dans ce contexte, le Groupe a été contraint, en octobre 2023, d'ajuster à la baisse ses objectifs annuels et a intensifié ses efforts dans l'exécution de son Plan 3C sur ses trois dimensions : Clients, Coûts et Cash, afin d'améliorer l'expérience client, de renforcer son modèle opérationnel et de rétablir rapidement les conditions d'une croissance organique rentable. Ce plan a produit des résultats tangibles qui ont permis à Maisons du Monde d'atteindre l'ensemble des objectifs 2023 ajustés et de poser les fondations de son plan de transformation moyen terme 2024-2026, *Inspire Everyday*.

## Note 2 Principes, règles et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

### 2.1 Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus (basée sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'inventaire et la valeur d'utilité) est inférieure à leur valeur nette comptable.

- La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.
- La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2023, la valeur d'utilité de toutes les participations du groupe Maisons Du Monde a été estimée à partir des flux de trésorerie futurs nets actualisés sur un horizon de 5 ans projetés ensuite à l'infini corrigé de la dette nette de chacune des sociétés concernées. Le taux d'actualisation utilisé pour ce test de dépréciation s'élève à 11,6 % et le taux de croissance à long terme utilisé s'élève à 2,0 %.

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, les frais d'acquisition sur les titres font l'objet d'une déduction fiscale sur une durée de 5 ans, à compter de la date d'acquisition, *via* une dotation aux amortissements dérogatoires.

Concernant les *malis* techniques affectés aux sous-jacents, ils sont partie intégrante des tests de dépréciation précédemment mentionnés.

Par ailleurs, les actions auto-détenues, *via* un contrat de liquidité, et qui ne sont pas destinées aux plans d'attribution d'actions sont inscrites en « Autres immobilisations financières ». Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

## 2.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture. Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes sont comptabilisées en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges. Les gains et pertes de change correspondant aux comptes courants sont directement constatés en compte de résultat et ne font pas l'objet d'un écart de conversion.

## 2.3 Valeurs mobilières de placement

Les actions auto-détenues sont inscrites en « Valeurs mobilières de placement » lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'attributions d'actions de performance. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Les actions auto-détenues affectées à un plan déterminé sont classées dans un compte spécifique des valeurs mobilières de placement et ne sont pas dépréciées.

Les actions auto-détenues non affectées à un plan déterminé sont classées dans un autre compte spécifique des valeurs mobilières de placement. Si la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

## 2.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

## 2.5 Provisions pour risques et charges

Une provision est constatée dès lors qu'il existe une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

## 2.6 Intégration fiscale

Au 31 décembre 2023, la société Maisons du Monde S.A., société mère, bénéficie du régime d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du CGI avec les filiales suivantes :

- Maisons du Monde France ;
- Distrimag ;
- Distri-Traction ;
- International Magnolia Company ;
- Léolog.

Maisons du Monde S.A. est redevable vis-à-vis du Trésor de l'impôt calculé sur la somme des résultats fiscaux des sociétés intégrées. L'économie d'impôt résultant de l'écart entre la charge d'impôt du groupe fiscal et la charge d'impôt des sociétés bénéficiaires est comptabilisée en produits de l'exercice.

## NOTES ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Ces états financiers sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

## Note 3 État des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Acquisitions, apports, augmentations	Reclassement	Cessions, sorties, diminutions	31 décembre 2023
Titres de participation	644 739				644 739
Créances rattachées à des participations	3			(3)	0
Autres titres immobilisés	-				-
Autres immobilisations financières <sup>(1)</sup>	21 194	30 892		(50 745)	1 429
• dont dépôts et cautions	0				0
• dont actions propres contrat de liquidité	1 051	3 304		(3 630)	725
• dont actions propres	18 920	22 783		(41 703)	0
• dont autres créances immobilisées contrat de liquidité	1 223	4 894		(5 413)	704
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES – VALEURS BRUTES</b>	<b>665 935</b>	<b>30 982</b>		<b>(50 748)</b>	<b>646 169</b>

(1) Les autres immobilisations financières concernent le contrat de liquidité mis en œuvre le 26 octobre 2016 et modifié le 1<sup>er</sup> novembre 2017 ainsi que les actions dans le cadre du programme de rachat des actions. Elles se détaillent comme suit :

Contrat de liquidité	Nombre		Prix moyen d'acquisition	Montant (en milliers d'euros)			Total	Provision	Dépréciation
	31 décembre 2022	31 décembre 2023		Cours moyen décembre 2022	Cours moyen décembre 2023				
Actions propres	57 870	131 547	5.51	11.49	5.18	725		(44)	
Sicav – autres créances immobilisées	53	29	23 494	n/a	n/a	681		-	
Disponibilités – autres créances immobilisées	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	23		-	

  

Actions	31 décembre 2022	31 décembre 2023	Prix moyen d'acquisition	Cours moyen décembre 2022	Cours moyen décembre 2023	Total	Provision	Dépréciation
Actions propres	1 935 940	-	0	11.49	5.18	0		0

## Note 4 Échéance des créances

### Échéance au 31 décembre 2023

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	31 décembre 2023	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	3	0	0	0	
Autres immobilisations financières <sup>(1)</sup>	21 194	1 429	1 429		
Créances clients	970	4 628	4 628		
Autres créances	35 817	22 453	19 238	3 215	
• dont Personnel et comptes rattachés	128	114	114		
• dont État – impôts et taxes <sup>(2)</sup>	7 150	14 780	14 780		
• dont Groupe et associés <sup>(3)</sup>	23 811	3 826	3 826		
• dont Débiteurs divers <sup>(4)</sup>	4 726	3 733	518	3 215	
Comptes de régularisation	100	115	115		
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>58 082</b>	<b>28 625</b>	<b>25 410</b>	<b>3 215</b>	

(1) Comprend en 2022 les actions propres annulées en 2023 pour 18,9 millions d'euros.

(2) Dont 14,7 millions d'euros d'acompte d'impôt.

(3) Dont 3,8 millions d'euros de compte courant Rhinov.

(4) Se compose de produits à recevoir envers les filiales du groupe dans le cadre de la refacturation des coûts relatifs aux plans d'actions de performance.

## Note 5 Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2023, les valeurs mobilières de placement correspondent aux actions auto-détenues qui ont été affectées à des plans d'attribution d'actions de performance déterminés et s'élèvent à 4,80 millions d'euros. Les autres valeurs

mobilières de placement correspondent à des actions auto-détenues également destinées à de futurs plans d'attribution non encore déterminés et s'élèvent à 4,6 millions d'euros.

## Note 6 Charges réparties sur plusieurs exercices

Les charges réparties sur plusieurs exercices correspondent aux frais d'émission d'emprunt.

Au 31 décembre 2023, elles se composent des frais d'émission relatifs :

- à la facilité de crédit renouvelable initiale ainsi que la facilité de crédit renouvelable complémentaire, répartis

linéairement sur la durée du contrat (1 129,8 milliers d'euros au 31 décembre 2023)

- à l'emprunt long terme souscrit en avril 2022, répartis selon le mode linéaire jusqu'à, décembre 2023, date de tirage de l'emprunt (410,8 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

## Note 7 Capital social

Le capital social de la Société, au 31 décembre 2023, s'élève à 126 973 293,87 divisés en 39 189 288 actions ordinaires de valeur nominale 3,24 euros.

A la connaissance de la Société, au 31 décembre 2023, les actionnaires détenant plus des 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 60,66%, 90% ou 95% du capital et/ou des droits de vote de la Société étaient les suivants :

	% en actions (environ)	% en droits de vote théoriques (environ)	% en droits de vote exerçables (environ)
Teleios Capital Partners LLC	28,6 %	28,6 %	29,0 %
Majorelle Investments SARL	26,5 %	26,5 %	26,9 %
Fidelity Investments (Boston)	9,1 %	9,1 %	9,2 %

Les droits de vote exerçables tiennent compte des actions auto-détenues au 31 décembre 2023 : la Société possédait 611 109 actions Maisons du Monde S.A. :

- 131 547 actions classées en « Autres immobilisations financières » au titre du contrat de liquidité ;
- 479 562 actions Maisons du Monde S.A. classées en « valeurs mobilières de placement » qui ont vocation à

couvrir les engagements AGA :

- 256 968 d'entre elles sont affectées à des plans existants.
- 222 594 autres actions restent à affecter à des plans de performances futurs.

## Note 8 Information sur la variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total des capitaux propres
<b>Situation au 31 décembre 2021</b>	<b>146 584</b>	<b>301 975</b>	<b>7 408</b>	<b>46 924</b>	<b>22 326</b>	<b>3 126</b>	<b>528 342</b>
Affectation du résultat 2021 <sup>(1)</sup>	-	-	1 116	(2 167)	(22 326)	-	(23 377)
Diminution de capital	(6 330)	(31 540)					(37 870)
Résultat de l'exercice					15 156		15 156
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	129	129
<b>Situation au 31 décembre 2022</b>	<b>140 254</b>	<b>270 435</b>	<b>8 524</b>	<b>44 757</b>	<b>15 156</b>	<b>3 254</b>	<b>482 380</b>
Affectation du résultat 2022 <sup>(2)</sup>	-	-	758	2 803	(15 156)		(11 595)
Diminution de capital <sup>(3)</sup>	(13 280)	(28 935)					(42 215)
Résultat de l'exercice	-	-	-		106 237		106 237
Provisions réglementées	-	-	-			129	129
<b>SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	<b>126 974</b>	<b>241 500</b>	<b>9 282</b>	<b>47 560</b>	<b>106 237</b>	<b>3 383</b>	<b>534 936</b>

(1) Au titre de l'exercice 2021, un dividende ordinaire de 0,55 euro par action a été attribué lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2022 et mis en paiement le 10 juin 2022 pour un montant global de 24 883 milliers d'euros. Le dividende au titre des actions que le Groupe détenait en propre lors du détachement du dividende n'a pas été versé. Ainsi, les sommes correspondantes aux dividendes non versés aux actions auto-détenues, 1 506 milliers d'euros, ont été affectées en report à nouveau et le montant global du dividende a été ajusté en conséquence.

(2) Au titre de l'exercice 2022, un dividende ordinaire de 0,30 euro par action a été attribué lors de l'Assemblée générale du 29 juin 2023 et mis en paiement le 7 juillet 2023 pour un montant de 11 595 milliers d'euros. Le dividende au titre des actions que le Groupe détenait en propre lors du détachement du dividende n'a pas été versé. Ainsi, les sommes correspondantes aux dividendes non versés aux actions auto-détenues, sont affectés au compte de "report à nouveau".

(3) Mouvements sur le capital : Au titre du programme de rachat d'actions, Maisons du Monde a procédé à l'annulation :

- d'une première tranche de 2 300 000 actions dont la réduction de capital a été réalisée le 10 mars 2023.
- d'une seconde tranche de 1 789 809 actions dont la réduction de capital a été réalisée le 27 octobre 2023.

Le capital a en conséquence été ramené de 140 254 à 126 974 milliers d'euros. La différence entre la valeur comptable des actions et la valeur nominale, ainsi que les frais annexes, ont été imputés sur le compte primes d'émission.

## Note 9 État des provisions

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Dotations	Reclasse- ment	Reprises utilisées	Reprises sans objet	31 décembre 2023
Amortissements dérogatoires	3 254	129	-	-	-	3 383
<b>Provisions réglementées</b>	<b>3 254</b>	<b>129</b>		-	-	<b>3 383</b>
Provision pour risque et charges RH	1 300			(917)	(118)	266
Plan d'actions gratuites n° 6	4 907			(4 907)		-
Plan d'actions gratuites n° 7	888				(254)	634
Plan d'actions gratuites n° 8	1 669				(279)	1 390
Pla, d'actions gratuites n° 9	-	2 384				2 384
Provision pour risque URSSAF	412			(215)	(198)	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 176</b>	<b>2 384</b>		<b>(6 038)</b>	<b>(849)</b>	<b>4 674</b>
Titres de participation	1	1 936		(1)		1 936
Autres immobilisations financières	387	44		(387)		44
VMP - Actions propres	2 839	725				3 563
<b>Dépréciations</b>	<b>3 227</b>	<b>2 705</b>		<b>(389)</b>	<b>0</b>	<b>5 543</b>
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>15 658</b>	<b>5 218</b>		<b>(6 426)</b>	<b>(849)</b>	<b>13 600</b>
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>		44		(1 632)	(315)	(1 904)
<i>Dotations et reprises financières</i>		2 705		(389)		2 316
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>		2 469		(4 405)	(533)	(2 470)

L'évolution des provisions relatives aux plans d'actions de performance s'explique par :

- la prise en compte du prix d'acquisition des actions auto-détenues et affectées aux différents plans ;
- l'avancement des plans dans le temps pour les bénéficiaires salariés de Maisons du Monde S.A. ;
- un nouveau plan d'attribution (plan 9) émis en mars 2023 (voir note 1.2 b).

Mais aussi par :

- La dépréciation des titres Modani pour 1.9 millions d'euros ;
- La dépréciation des actions propres non affectées à des plans au 31/12/2023.

## Note 10 Dettes financières

### 10.1 Emprunt obligataire convertible

Le 6 décembre 2017, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire convertible en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE ») à échéance 2023 pour un montant nominal de 200 millions d'euros.

Le groupe Maisons du Monde a remboursé le 6 décembre 2023, l'emprunt obligataire "OCEANE" pour 200 millions d'euros. Ce remboursement a été financé par le crédit long terme de 100 millions d'euros, par l'emprunt BPI de 14 millions d'euros et par la trésorerie à hauteur de 86 millions d'euros.

### 10.2 Ligne de crédit long terme et facilité de crédit renouvelable

Pour rappel, le Groupe a souscrit en 2022 :

- une nouvelle ligne de crédit long terme de 100 millions d'euros remboursable sur 5 ans. La marge applicable à ce crédit est fonction d'un levier d'endettement ;
- une nouvelle ligne crédit (RCF) de 150 millions d'euros pour 5 ans avec deux options d'extension de 1 an.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023, et comme prévu dans le contrat d'origine, le Groupe a étendu la maturité de sa ligne de crédit RCF d'avril 2027 à avril 2028 et a augmenté le montant de 44 millions d'euros, passant de 150 millions d'euros à 194 millions d'euros.

Les frais d'émission se sont élevés à 2 067 milliers d'euros dont 1 446 milliers d'euros pour les RCF et 621 milliers d'euros pour le crédit long terme.

Les frais d'émission des RCF sont amortis selon le mode linéaire sur la période à courir jusqu'à leur échéance.

En revanche, les frais d'émission du crédit à long terme sont amortis selon le mode linéaire jusqu'à la date de tirage de l'emprunt puis ils seront intégrés au calcul du TIE.

Au 31 décembre 2023, la ligne de crédit RCF n'est pas utilisée, comme au 31 décembre 2022. La ligne de crédit long terme de 100 millions d'euros est utilisée dans sa totalité. Elle n'était pas utilisée au 31 décembre 2022.

Ces deux facilités de crédit sont conditionnées au respect d'un ratio de levier d'endettement, qui est le rapport entre l'endettement net total au dernier jour de la période considérée et l'EBITDA consolidé retraité de l'impact d'IFRS 16.

Ce ratio de levier d'endettement qui doit rester inférieur à 3 est respecté au 31 décembre 2023.

Maisons du Monde a choisi d'introduire une composante ESG dans son financement bancaire, reposant sur 3 indicateurs :

- l'Intensité carbone ;
- la part d'offre responsable ;
- le taux de recommandation de MDM en tant qu'employeur.

Des cibles sont définies pour chaque indicateur et pour chaque période. La réalisation ou la non-atteinte de ces cibles influent positivement ou négativement la marge des crédits. Le *bonus* ou *malus* ainsi généré bénéficie systématiquement à la Fondation Maisons du Monde au lieu de bénéficier à Maisons du Monde (*bonus*) ou à la banque (*malus*).

Au cours de l'année de 2023, ces composantes ESG sur la base des comptes 2022 ont délivré le bonus maximum soit 35 milliers d'euros et celui-ci a été reversé à la fondation Maisons du Monde.

## Note 11 Échéances des dettes

(en milliers d'euros)	31 décembre 2022	Échéance au 31 décembre 2023			
		31 décembre 2023	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Emprunt obligataire convertible (OCEANE) <sup>(1)</sup>	200 021	0	0		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	131	100 507	25 507	75 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 006	593	593		
Dettes sociales	1 880	1 130	1 130		
Dettes fiscales	309	297	297		
Autres dettes	19 616	36 667	36 667		
• dont Groupe et associés	17 873	34 325	34 325		
• dont divers	1 743	2 342	2 342		
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>223 963</b>	<b>139 195</b>	<b>64 195</b>	<b>75 000</b>	

(1) Le remboursement de l'emprunt obligataires le 6 décembre 2023 s'est effectué grâce aux facilités de crédit détaillées en note 10.2 et notamment par une ligne de crédit long terme souscrite par le Groupe de 100 millions d'euros.

**Note 12** Information sur les entreprises liées

<b>Valeurs brutes</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Actif</b>		
Participations	644 739	644 739
Créances rattachées à des participations	0	3
Clients et comptes rattachés	4 628	970
Autres créances	7 437	28 538
<b>Passif</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes	34 325	17 873
<b>Produits d'exploitation</b>		
Chiffre d'affaires	3 749	3 923
Transferts de charges		
<b>Charges d'exploitation</b>		
Locations	25	25
Honoraires		-
<b>Produits financiers</b>		
Dividendes encaissés	112 000	24 000
Produits de participations		
Intérêts et produits assimilés	399	76
<b>Charges financières</b>		
Intérêts et charges assimilés	141	2
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles de gestion	-	-

La Société n'a pas identifié de transactions avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

**Note 13** Charges à payer et produits à recevoir – Régularisations

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Emprunt obligataire convertible (OCEANE)	0	21
Emprunts et dettes financières	507	131
Fournisseurs et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	1 667	3 040
Dettes fiscales et sociales	1 044	1 555
<b>Charges à payer</b>	<b>3 218</b>	<b>4 746</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>115</b>	<b>100</b>
Créances rattachées à des participations	0	3
Clients et comptes rattachés	0	901
Autres créances	3 611	4 727
<b>Produits à recevoir</b>	<b>3 611</b>	<b>5 631</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

(1) Baisse en lien avec le recul des autres achats et charges externes.

## Note 14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la Société correspond à des prestations de services auprès de ses filiales.

## Note 15 Rémunération des organes de direction

L'effectif moyen (ETP) de l'exercice 2023 s'élève à 6.33 personnes, il était de 8.25 au titre de l'exercice 2022. La Société n'a employé que des cadres sur les exercices 2023 et 2022.

Les personnes composant les effectifs de la Société sont toutes membres du Comité Exécutif du Groupe Maisons du Monde.

Les rémunérations allouées aux membres de la direction ne sont pas communiquées. En effet, cette information permettrait d'identifier des éléments de rémunérations individuelles.

Les rémunérations allouées aux membres d'organes d'administration se détaillent comme suit :

- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 639 156 euros ;
- au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la rémunération attribuée aux membres du Conseil d'Administration s'élèvent à 548 091 euros.

Ces rémunérations des membres des organes d'administration sont comptabilisées en autres charges d'exploitation.

## Note 16 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Loyers, entretien et charges afférentes	17	113
Assurance	197	184
Personnel extérieur	29	149
Honoraires	261	1 346
Frais de déplacement et de réception	81	126
Services bancaires	374	315
Autres charges externes	918	1 681
<b>TOTAL DES CHARGES EXTERNES</b>	<b>1 877</b>	<b>3 915</b>

Les variations et charges significatives sont détaillées ci-dessous :

- Une baisse des honoraires et personnel extérieur : la Société fait appel à divers conseils de façon régulière mais en fonction des événements et opérations, le montant des honoraires et personnel extérieur peut varier.
- Une baisse des autres charges externes : la surperformance de la composante « ESG Impact » sur l'exercice 2022, en lien avec l'achèvement du programme de rachat d'actions, avait permis de verser 500 000 euros à la Fondation Maisons du Monde et à l'association Emmaüs France.

6

## Note 17 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dividendes encaissés <sup>(1)</sup>	112 000	24 000
Produits d'intérêts sur compte courant	399	76
Intérêts sur crédit à long terme <sup>(2)</sup>	(679)	(219)
Intérêts sur emprunt obligataire <sup>(3)</sup>	(229)	(250)
Intérêts sur emprunts, y.c. facilité de crédit renouvelable <sup>(4)</sup>	(381)	(391)
Charges d'intérêts sur compte courant	(141)	(2)
Dotations sur provisions nettes de reprises <sup>(5)</sup>	(2 316)	(3 170)
Différences de change nettes	0	82
Autres	(8)	1
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>108 647</b>	<b>20 126</b>

(1) Au cours de l'exercice 2023, Maisons du Monde France S.A.S. a versé des dividendes à son actionnaire Maisons du Monde S.A à hauteur de 112 millions d'euros.

(2) Correspond aux intérêts sur la ligne de crédit long terme (voir note 10).

(3) Correspond aux intérêts sur l'emprunt obligataire convertible (voir note 10).

(4) Correspond aux intérêts sur la facilité de crédit renouvelable (voir note 10).

(5) Correspond principalement à la dépréciation des titres Modani.

## Note 18 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Plus- ou moins-value sur actions propres	-	-
Actions de performances <sup>(1)</sup>	(1 413)	103
Dotations sur provisions réglementées nettes de reprises	(129)	(129)
Autres produits et charges exceptionnels <sup>(2)</sup>	(655)	-
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(2 196)</b>	<b>(26)</b>

(1) Correspond au coût prévisionnel des plans d'actions de performance non refacturés aux filiales.

(2) Correspondant à des opérations de gestion non courantes.

## Note 19 Impôt sur le résultat

La Société a comptabilisé un produit d'intégration fiscale de 1 726 milliers d'euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, contre 2 206 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### Note 20 Engagements financiers de retraites

À leur départ en retraite, les salariés de la Société percevront une indemnité conformément à la loi et aux dispositions des Conventions Collectives applicables.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés mais inscrits en engagement hors bilan. Ils sont évalués selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetés désignée par la norme IAS 19 révisée.

Suite à la décision du Comité d'interprétation des normes IFRS (IFRIC IC) publiée au cours du premier semestre 2021, l'ANC a modifié la recommandation 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraites et avantages similaires. La société a retenu cet alignement. Ainsi, les droits sont désormais étalés de manière linéaire, non plus sur l'ensemble de la carrière du salarié dans l'entreprise, mais, pour chaque salarié, sur les

dernières années de sa carrière qui ont donné lieu à l'acquisition de nouveaux droits.

L'estimation de ces engagements a été réalisée par un actuair indépendant.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 3,59 % ;
- taux d'augmentation des salaires : Courbe décroissante avec un taux moyen de 2,7% pour les cadres ;
- âge de départ : 64 ans pour les cadres ;
- table de mortalité : INSEE 2019.

Au 31 décembre 2023, les engagements s'élèvent à 48 milliers d'euros.

### Note 21 Cours de Bourse

Au 31 décembre 2023, le cours de clôture de l'action Maisons du Monde S.A. est de 5,67 euros.

### Note 22 Transactions avec les parties liées

Au titre de l'exercice 2023 :

- La société a perçu un dividende de sa fille Maisons du Monde France SAS pour un montant de 112 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2022 :

- La société a perçu un dividende de sa fille Maisons du Monde France S.A.S. pour un montant de 24 millions d'euros.

Les charges et produits financiers relatifs à ces éléments sont mentionnés en note 17.

## Note 23 Plans d'attribution d'actions

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date d'attribution	10 mars 2020	25 mars 2021	9 mars 2022	22 mars 2023
Statut	Clôturé	En cours	En cours	En cours
Nombre d'actions à l'ouverture du plan	352 940	209 292	286 093	434 950
Nombre de bénéficiaires	413	193	201	206
Période d'attribution (années)	3	3	3	3
Période de conservation (années)	0	0	0	0

L'attribution d'actions de performance est soumise aux conditions suivantes :

- une exigence d'emploi continu au sein du Groupe au cours de la période d'acquisition : les actions attribuées à un bénéficiaire ne seront finalement acquises que si il/elle a été employé(e) au sein de l'une des sociétés du Groupe pendant une période d'acquisition, calculée à compter de la date d'attribution, fixée à :
  - 3 ans pour les bénéficiaires du « Plan d'actions gratuites n°7 »,
  - 3 ans pour les bénéficiaires du « Plan d'actions gratuites n°8 »,
  - 3 ans pour les bénéficiaires du « Plan d'actions gratuites n°9 ».
- une exigence de performance basée sur le niveau des Ventes, de l'EBITDA et du bénéfice par action (selon les salariés) pour l'ensemble des plans ;
- une exigence de performance environnementale et sociétale basée, d'une part, sur la part de l'offre Good is beautiful par rapport à l'offre globale Maisons du Monde et, d'autre part, sur le taux d'engagement des salariés. Ce critère RSE est déterminé uniquement pour les plans 7, 8 et 9.

Pour tous les plans, il n'existe pas d'obligation de conservation pour les bénéficiaires.

Les actions attribuées peuvent être des actions émises via une augmentation de capital réalisée par la Société au plus tard à la date d'acquisition définitive ou des actions rachetées par la Société sur le marché avant cette date.

Le Groupe a mis en place des conventions de refacturation avec ses filiales, à l'exception de la Belgique.

Le plan 6 a été clôturé au cours de l'exercice 2023, engendrant la distribution de 242 923 actions.

En cas de décès, d'incapacité ou de départ à la retraite, le bénéficiaire conserve ses droits, n'étant plus soumis à l'exigence d'emploi continu :

## Note 24 Liste des filiales et participations

Le tableau ci-après fournit la liste des filiales du Groupe ainsi que le niveau de participation de Maisons du Monde S.A.

	Devise	Capital social	Quote-part du capital détenu (% de détention)	Intégration fiscale	Valeur brute comptable des titres détenus (en k€)	Valeur nette comptable des titres détenus (en k€)	Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés (en k€)	Cautions et avais donnés par la Société (en k€)	Dividendes encaissés par la Société consolidante au cours de l'exercice (en k€)
<b>Filiales de Maisons du Monde S.A.</b>									
International Magnolia Company	KEUR	1	100 %	oui	1	1	13	n/a	-
Maisons du Monde France	KEUR	57 376	100 %	oui	637 871	637 871	-	n/a	112 000
SAS Savane Vision – RHINOV	KEUR	48	70 %	n/a	4 343	4 343	3 806	n/a	-
Modani Parent Inc	KUSD	15 267	15 %	n/a	2 524	588	-	n/a	-
<b>Filiales de Maisons du Monde France</b>									
Maisons du Monde Allemagne	KEUR	25	100 %	n/a	25	25	-	n/a	-
Maisons du Monde Belgique	KEUR	1 000	100 %	n/a	50	50	-	n/a	-
Maisons du Monde Espagne	KEUR	1 000	100 %	n/a	50	50	-	n/a	-
Maisons du Monde Italie	KEUR	1 000	100 %	n/a	100	100	-	n/a	-
Maisons du Monde Luxembourg	KEUR	20	100 %	n/a	20	20	-	n/a	-
Maisons du Monde Suisse	KCHF	20	100 %	n/a	17	17	-	n/a	-
Maisons du Monde Portugal	KEUR	20	100 %	n/a	20	20	-	n/a	-
Maisons du Monde Autriche	KEUR	35	100 %	n/a	35	35	-	n/a	-
MDM Furniture & Decoration	KGBP	20	100 %	n/a	27	27	-	n/a	-
Distrimag	KEUR	1 000	100 %	oui	40	40	-	n/a	-
Léolog	KEUR	15 040	100 %	oui	15 040	15 040	4	n/a	-
Mekong Furniture	MVND	86 027	100 %	n/a	3 189	3 189	-	n/a	-
<b>Filiales de Distrimag</b>									
Distri-Traction	KEUR	150	100 %	oui	150	150	-	n/a	-

Le chiffre d'affaires, le résultat et les capitaux propres autres que le capital social des filiales et participations ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité liées à la stratégie commerciale et industrielle.

## Note 25 Résultats des cinq derniers exercices

(en euros)	31 décembre 2019	31 décembre 2020	31 décembre 2021	31 décembre 2022	31 décembre 2023
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Durée de l'exercice	12 mois				
Capital social	146 583 737	146 583 737	146 583 737	140 253 434	126 973 293
Nombre d'actions ordinaires	45 241 894	45 241 894	45 241 894	43 288 097	39 189 288
Nombre d'actions à dividende prioritaire	-	-	-	-	-
Nombre d'obligations convertibles en actions	4 100 041	4 100 041	4 100 041	4 100 041	0
<b>Opérations et résultat de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires	3 679 340	4 228 300	5 150 127	3 923 370	3 748 688
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	36 653 449	(2 447 636)	2 607 680	16 405 036	102 821 179
Impôt sur les bénéfices	(1 634 482)	(2 421 360)	(1 723 971)	(2 205 969)	(1 726 217)
Participation des salariés	-	-	-	-	-
Dotations & Reprises aux amortissements et provisions	(2 103 201)	25 919 176	(17 994 027)	3 455 324	(1 689 749)
Résultat net	40 391 132	(25 945 452)	22 325 678	15 155 681	106 237 145
Résultat distribué <sup>(1)</sup>	0	13 572 568	24 883 042	12 986 429	2 743 250
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, avant dotations aux amortissements et provisions	0,85	(0,00)	0,10	0,43	2,67
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,89	(0,57)	0,49	0,35	2,71
Dividende attribué <sup>(1)</sup>	0,00	0,30	0,55	0,30	0,06
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés (ETP), hors DG	7	8	9	7	5
Masse salariale de l'exercice	4 542 447	5 351 165	6 102 237	4 685 116	4 501 186
Dont sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 874 760	2 316 050	2 059 517	1 374 930	1 617 573

(1) Montant incluant les actions d'auto-détention. Pour 2023, sur la base de la proposition qui sera faite lors de l'Assemblée générale du 21 juin 2024.

## Note 26 Événements postérieurs à la clôture

Le 29 février 2024, le Groupe a annoncé la nomination de Denis Lamoureux en tant que Directeur Administratif et Financier du Groupe. Il a pris ses fonctions à compter du 4 mars 2024 et rejoint le Comité Exécutif. Gilles Lemaire, Directeur du Contrôle de Gestion, qui assurait l'intérim de la

fonction Finance depuis le 1er septembre 2023, est nommé Directeur Administratif et Financier Adjoint.

Le Groupe n'a pas identifié d'événements postérieurs à la clôture pouvant avoir un impact sur les états financiers.

**MAISONS DU MONDE**  
Société Anonyme  
Au capital de 126 973 293,12 euros  
Siège social : 8 rue Marie Curie - 44120 Vertou  
793 906 728 RCS Nantes

---

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 21 JUIN 2024**

---

**3e RÉOLUTION**

**Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice	106 237 145,28 euros
Dotation à la réserve légale	3 414 848,90 euros
Report à nouveau antérieur	47 560 237,89 euros
<b>MONTANT TOTAL DISTRIBUABLE</b>	<b>150 382 534,20 euros</b>
Affectation au versement d'un dividende aux actionnaires de 0,06 euro par action	2 314 690,74 euros
Report à nouveau	148 067 843,53 euros
<b>MONTANT TOTAL AFFECTE</b>	<b>150 382 534,20 euros</b>

L'Assemblée générale, décide que le dividende sera détaché de l'action le 3 juillet 2024 et mis en paiement le 5 juillet 2024.

Il est précisé que la Société ne percevra pas de dividende au titre des actions qu'elle détient en propre lors du détachement du dividende, les sommes correspondantes aux dividendes non versés au titre des actions auto-détenues seront affectées au compte « report à nouveau » et le montant global du dividende ajusté en conséquence.

L'Assemblée générale prend acte que les actionnaires ont été informés des modalités suivantes :

- conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidentes fiscales de France sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (« PFU » ou « flat tax ») sur le montant du dividende brut, au taux forfaitaire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu, auquel s'ajoutent 17,2% de prélèvements sociaux, soit une taxation globale au taux de 30% ;
- par dérogation, l'imposition du dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu reste possible, sur option expresse, globale et irrévocable du bénéficiaire résident fiscal de France, qui doit être indiquée sur sa déclaration de revenus et au plus tard avant l'expiration de la date limite de déclaration, auquel s'ajoute les prélèvements sociaux au taux de 17,2% ;
- conformément aux dispositions de l'article 117 quater du Code général des impôts, et quelle que soit la modalité d'imposition à l'impôt sur le revenu, ces dividendes font l'objet d'un prélèvement forfaitaire obligatoire à la source, non libératoire de l'impôt sur le revenu,



- dont le taux est aligné sur celui du PFU, soit 12,8 %, et qui constitue un acompte imputable sur l'impôt sur le revenu dû par le contribuable au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré (l'excédent éventuel étant restituable) ;
- peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417 du Code général des impôts, est inférieur à 50 000 euros (pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou à 75 000 euros (pour les contribuables soumis à une imposition commune) ; le cas échéant, la demande de dispense doit, conformément à l'article 242 quater du Code général des impôts, être formulée par le contribuable, sous sa responsabilité, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende, en produisant auprès de l'établissement payeur une attestation sur l'honneur indiquant que leur revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition établi au titre de l'avant-dernière année précédant le paiement du dividende est inférieur aux seuils précités (selon la situation de famille du contribuable) ;
  - les contribuables résidents fiscaux français dont le revenu fiscal de référence excède certains seuils sont soumis à la contribution exceptionnelle sur les hauts revenus au taux, selon les cas, de 3 % ou de 4 %, conformément aux dispositions de l'article 223 *sexies* du Code général des impôts ;
  - il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis alinéa 1 du Code général des impôts, que le dividende proposé est intégralement éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts et applicable aux personnes physiques résidentes fiscales de France, sous réserve notamment de l'exercice de l'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

Les actionnaires, quelle que soit leur situation, sont invités à se rapprocher de leur conseiller fiscal habituel.

L'Assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis alinéa 1 du Code général des impôts, que la Société :

- a distribué, au titre de l'exercice 2022, un dividende d'un montant de 12 169 460,10 euros, soit 40 564 867 actions rémunérées, au prix de 0,30 euro par action, intégralement éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions et seulement en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
- a distribué, au titre de l'exercice 2021, un dividende d'un montant de 24 883 041,70 euros, soit 45 241 894 actions rémunérées, au prix de 0,55 euro par action, intégralement éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, applicable sous certaines conditions et seulement en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu ;
- a distribué, au titre de l'exercice 2020, un dividende d'un montant de 13 509 001,80 euros, soit 45 030 006 actions rémunérées, au prix de 0,30 euro par action, intégralement éligible à l'abattement de 40 % susvisé, applicable sous certaines conditions et seulement en cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

**Cette résolution est adoptée à la majorité des voix exprimées et prises en compte :  
Voix POUR : 30 296 535 soit 99,99 % ; Voix CONTRE : 3 215 ; Abstention (voix non prises en compte) : 574 657**

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical, slightly wavy lines that form a stylized monogram or name.

François-Melchior de POLIGNAC

Directeur général

## 6.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société MAISONS DU MONDE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAISONS DU MONDE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- La mission d'organisme tiers indépendant relative à la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce ;
- L'émission d'attestations sur des données issues des comptes (sur le chiffre d'affaires annuel hors taxes par point de vente et sur des ratios financiers-covenants).

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Évaluation des titres de participation et des créances rattachées

### Risque identifié

Les titres de participation tels que décrits en notes 2.1 et 3 sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 642,8 M€ au 31 décembre 2023, pour un total du bilan de 678,8 M€.

La société s'assure à la clôture qu'aucune perte de valeur n'est à comptabiliser.

Comme indiqué dans la note "2.1 Immobilisations financières" de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus (basée sur la valeur la plus élevée entre la valeur d'inventaire et la valeur d'utilité) est inférieure à leur valeur nette comptable :

- La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette et des perspectives de rentabilité revues annuellement. Les perspectives de rentabilité sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement ;
- La valeur d'utilité est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Nous considérons l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées comme un point clé de l'audit en raison : de leur importance significative dans les comptes de la société ;

- des jugements et hypothèses nécessaires pour la détermination de leur valeur, fondée notamment sur des perspectives de rentabilité dont la réalisation est par nature incertaine.

### Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de la valeur des titres, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- examiner les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur des titres de participation,
- vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs des titres de participation est approprié,
- apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie incluant le budget 2024 approuvé par le conseil d'administration et les prévisions pour les années 2025 à 2028, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe,
- apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation.

Au-delà de l'appréciation de la valeur des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels fournissent une information appropriée.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société MAISONS DU MONDE par l'assemblée générale du 29 avril 2016 pour Deloitte & Associés et par les statuts du 24 juin 2013 pour KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 8<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et KPMG S.A. dans la 10<sup>ème</sup> année, dont 8 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes, le 24 avril 2024

Les commissaires aux comptes

**KPMG SA**  
Vincent BROYE

**Deloitte & Associés**  
Jérôme QUERO